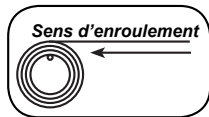
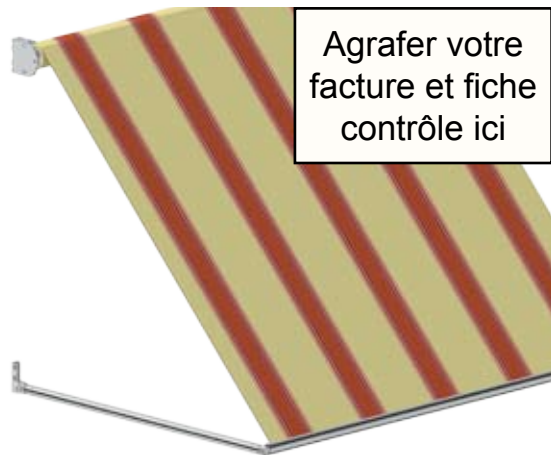




VENISE

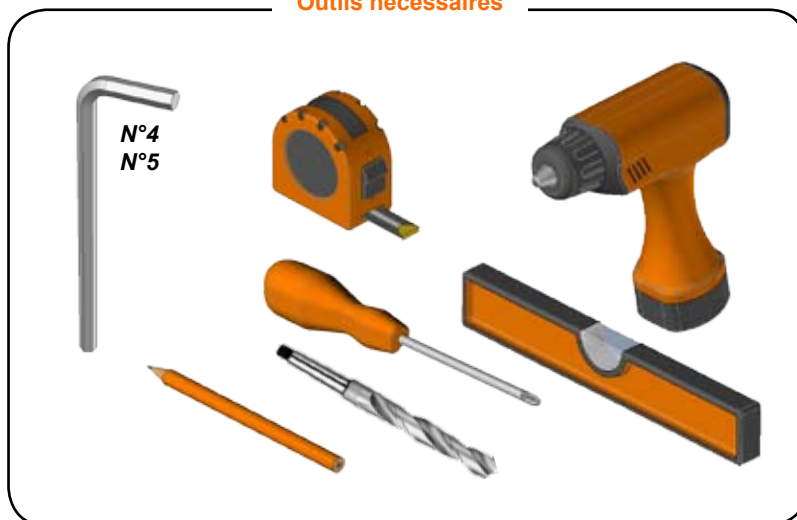
Notice de pose



1 personnes

PREPARATION DE LA POSE

Outils nécessaires



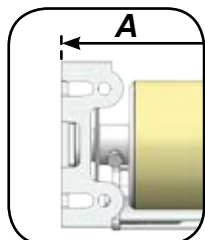
Assistance technique
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h à 17h

Tel : 04 68 38 21 46 (0.15 €/min)
Fax : 04 68 38 21 47
E-mail : savstores@wanadoo.fr

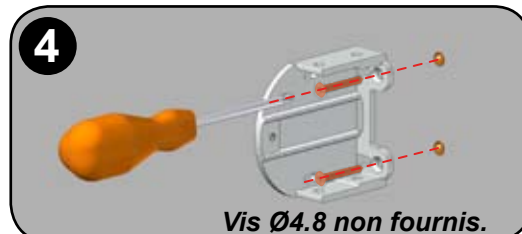
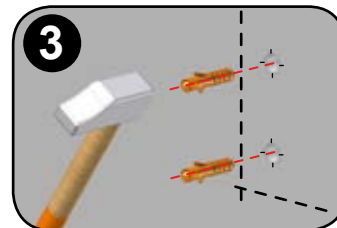
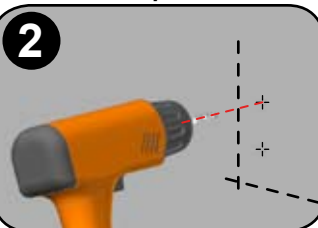
POSE MURALE

1

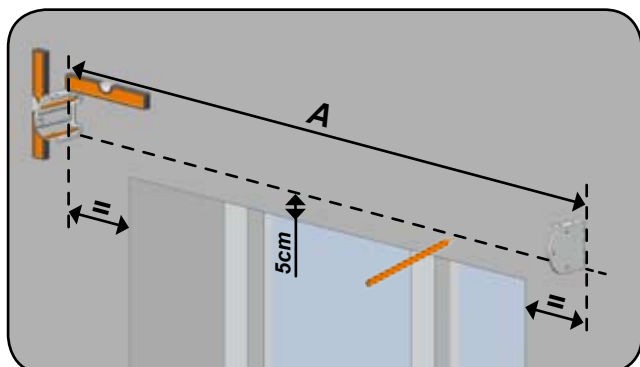
Marquage



Adapter la fixation à la nature du mur.



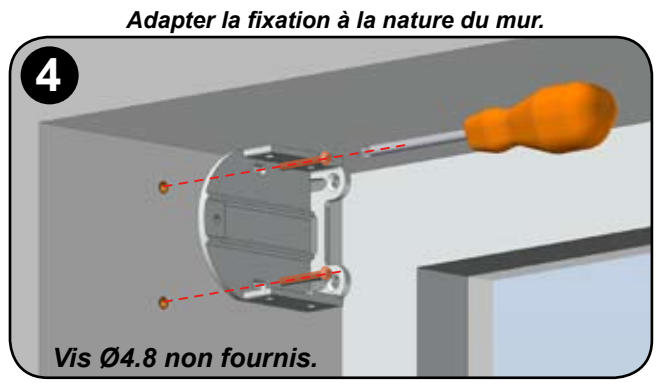
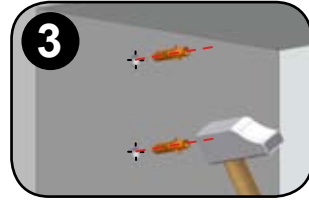
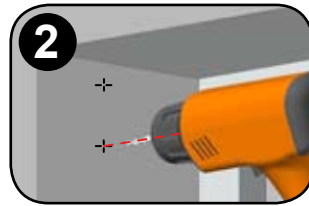
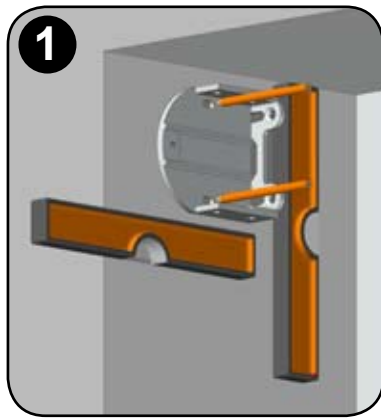
Vis Ø4.8 non fournis.



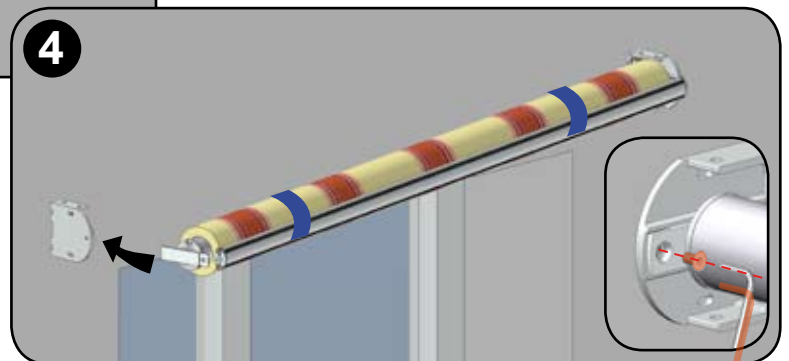
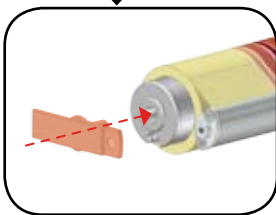
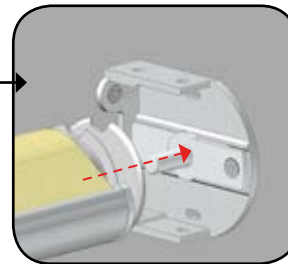
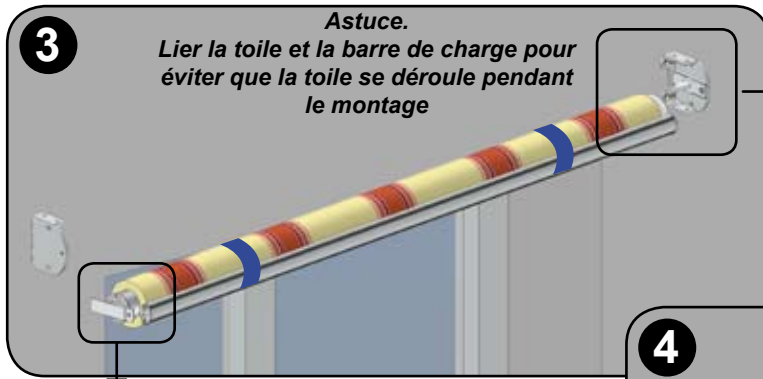
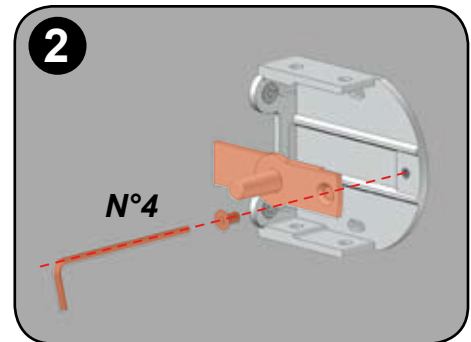
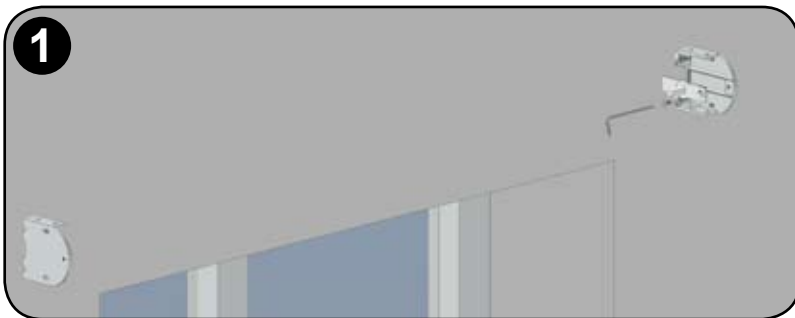
Dessins non contractuels

NOTVENISE 02.13

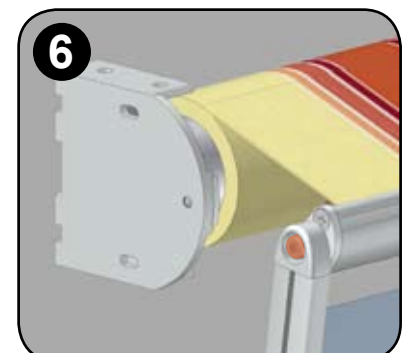
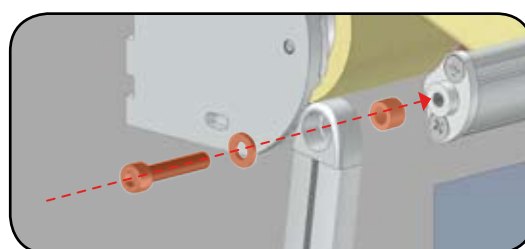
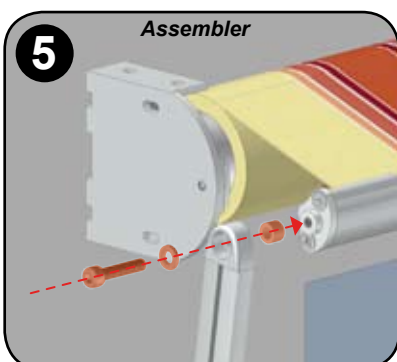
POSE EMBRASURE

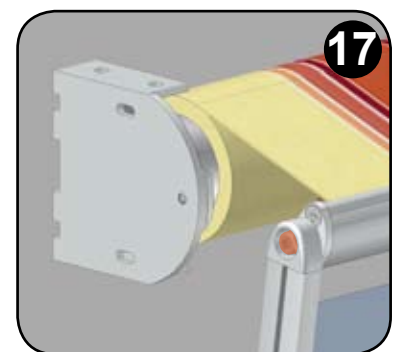
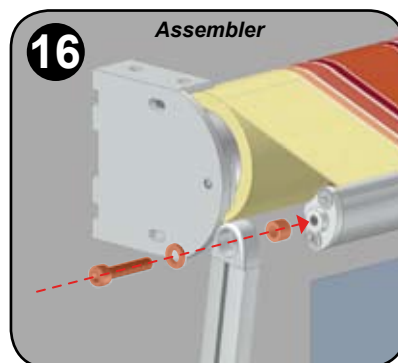
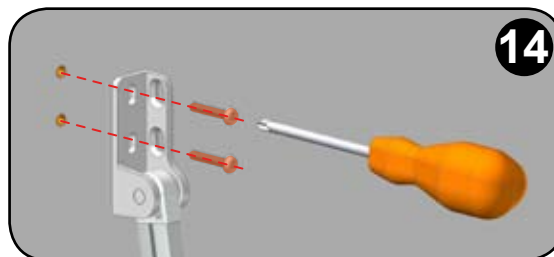
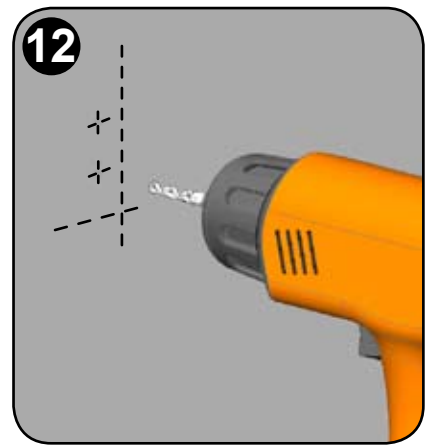
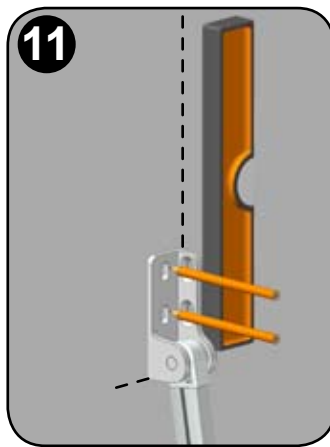
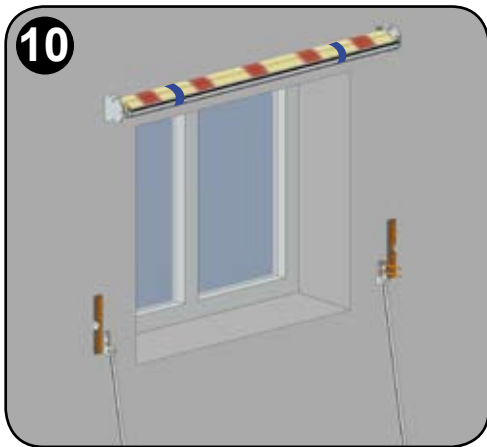
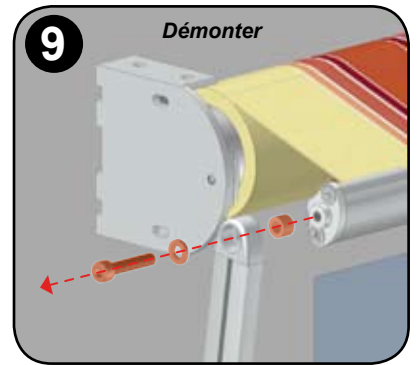
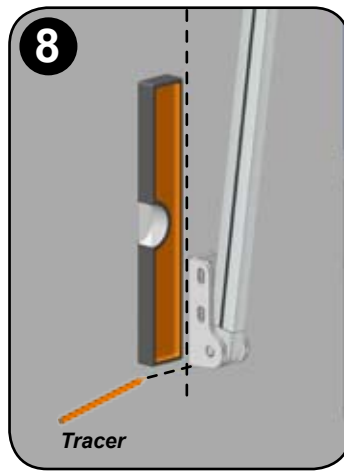
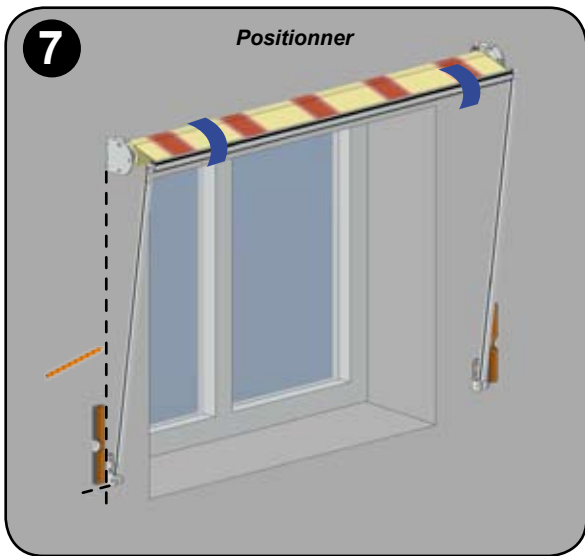


POSE DU TUBE D'ENROULEMENT



POSE DES BRAS







Conseils d'entretien de votre store banne

Un store banne est soumis à de nombreuses contraintes : humidité, air salin, contrainte de poids, vent....

Nous vous recommandons donc :

- ▶ **de vérifier** le serrage des vis après installation, puis régulièrement : en début et fin de saison.
- ▶ **de ne jamais laisser** une toile mouillée enroulée. Sécher dès que possible.
- ▶ **de nettoyer** la toile et l'armature en début et fin de saison. Attention ne pas utiliser de produit détergeant.

▶ A savoir :

L'inclinaison et les réglages de fin de course (pour les stores à manœuvre électrique) sont pré-réglés en usine. Ils sont susceptibles d'être modifiés par l'utilisateur suivant les indications de réglage.

Une légère flexion de la barre de charge peut se produire (4 à 5 cm). Elle est liée à la poussée importante des bras et peut provoquer une poche au niveau de la toile.

Une légère différence de bain de fibres identiques peut être observée entre deux stores dans le cas d'achats non simultanés.

Des plis ou effets de marbrure peuvent apparaître. Ils ne diminuent en rien la qualité et l'efficacité du store.

Des ondulations peuvent apparaître sur la toile. Elles sont dues à des sur-épaisseurs provoquées par les ourlets et les coutures qui provoquent des tensions sur le tube d'enroulement.

Problèmes

Causes

Solutions

Mon store se descelle du mur.	Visserie non adaptée à la composition du mur.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vérifier la bonne mise en place des supports (suivre les indications de la notice) ▶ En cas de fixation avec un scellement chimique, se reporter à la notice du fabricant.
Mon store n'est pas de niveau.		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vérifier le bon niveau des supports de fixation. Refaire la mise à niveau. ▶ Vérifier le niveau de la barre de charge. Rectifier le réglage d'inclinaison des bras. (Réglage Paragraphe A)
La barre de charge ne se ferme pas sur toute la longueur	Allongement de la toile après plusieurs utilisations.	▶ Régler les fins de courses du moteur. (Réglage Paragraphe B)
La barre de charge ne se ferme pas d'un seul côté du store	Allongement naturel de la toile.	▶ Procéder au calage de la toile à l'aide de la cale plastique fournie. (Réglage Paragraphe C)
La manœuvre électrique ne fonctionne plus.	Le moteur se met en protection thermique après 2 descentes et 2 montées successives.	▶ Attendre la fin de protection (20 minutes)
La manœuvre électrique ne fonctionne plus.	problème de connexion.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vérifier le branchement du moteur ▶ Vérifier le fonctionnement du moteur en le branchant directement à l'arrivée électrique. (bleu noir ou bleu marron)

Ne pas déployer le store en cas de :



Vent



Pluie

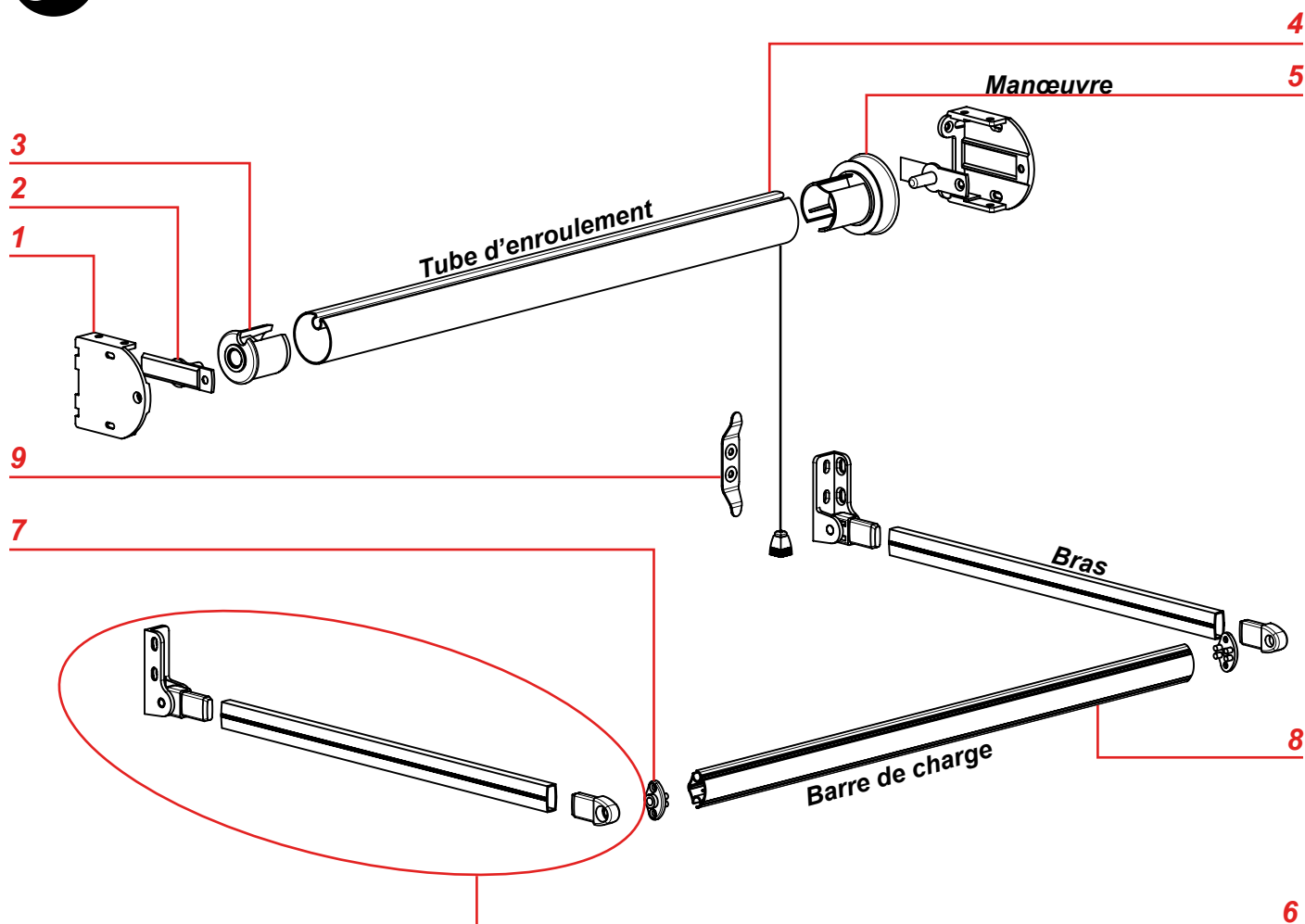


Neige

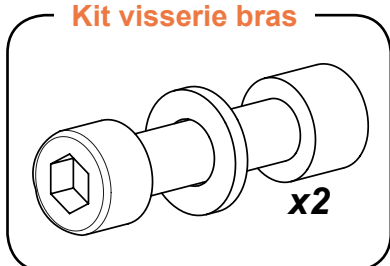


Ne rien suspendre





Kit visserie bras



Repère	Références	Désignation
1	SU18	Support universel
2	CU03	Support de tube d'enroulement
3	EO248P	Tourillon creux Ø48mm
4	TO48	Tube d'enroulement
5	EO448P65	Poulie de manœuvre
6	BSRE	Ensemble bras
7	PU13	Bouchon profil barre de charge
8	ES6802	Profil barre de charge
9	AC01	Accroche cordage



Mention légales

Les garanties commerciales n'affectent pas les droits du consommateur en vertu du régime des vices cachés ou de l'obligation de délivrance d'un bien conforme tels que prévus par l'Ordonnance n°2005-136 du 17 février 2005.
Les dispositions législatives qui suivent sont reproduites conformément à l'article L211-15 du Code de la consommation.

▶ Article L211-4 du code de la consommation

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

▶ Article L211-5 du code de la consommation

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

▶ Article 1211-5 du code de la consommation

Article 1211-12 du Code de la consommation

L'action résultant du défaut de conformité est prescrite par deux ans à compter de la délivrance du bien.

▶ Article 1641 du code civil

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

▶ Article 1648 alinéa 1 du code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.



Expertise et intervention fabricant

Toute expertise nécessitant le déplacement de nos techniciens est payante : 195€ TTC. Si le problème est lié directement au produit sous la garantie, la somme sera intégralement remboursée.

Pour l'expertise de composants pouvant être envoyés : moteur, automatisme télécommande, les produits seront expédiés à la charge du client et vous seront retournés gratuitement.

Avant intervention d'un technicien

- ▶ Tout produit installé au-delà de 2m80 ou sur véranda devra être déposé puis reposé à la charge du client pour l'intervention des techniciens.
- ▶ Tout accessoire étranger au produit d'origine pouvant gêner ou mettre en cause la sécurité de nos techniciens lors de l'intervention devra être démonté par l'installateur ou l'utilisateur avant la remise en état du produit.

Assistance technique

du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h

le vendredi de 9h à 12h

Tel : 04 68 38 21 46 (0.15 €/min)

Fax : 04 68 38 21 47

E-mail : savstores@wanadoo.fr

